Quand Manuel Valls « *fait de la dinette* », il casse tout !

Après les audits flash de la RGPP,
le Premier ministre invente les réformes flash !

Présence de l'Etat, dialogue social, accompagner les personnels ... Des mots, toujours des mots… La réalité est bien plus autoritaire et bafoue toutes les règles de la démocratie et du dialogue social dans le vaste et funeste projet de réforme de l'Etat que le Premier ministre entend mener au pas de charge. La CGT s'est procurée deux courriers de Matignon et un du ministère de la culture qui en dit long sur les intentions de Manuel Valls (cf.courriers du Premier ministre en pièces jointes) à l'égard du ministère de la Culture, de ses politiques et de ses personnels et leur devenir.

Le 18 septembre, rue de Varenne

Alors que les différents projets de loi relatifs aux Collectivités territoriales se succèdent au Parlement sans être pour autant définitivement votés, le 18 septembre le Premier ministre adresse aux membres du gouvernement une lettre ayant pour objet « *l'évolution de l'organisation de l'Etat territorial* » ; il assigne des injonctions à ses ministres :

► **Dessiner les contours de l'organisation-cible au niveau régional**,

► Elaborer une méthode de **mise en place du processus des nouvelles directions régionales avec des hypothèses de calendrier et méthodes.**

► Les **bilans d'étapes** sont prévus, l'un à la **mi-novembre** et le second à la **mi-janvier,** le **rapport final** étant prévu pour **le 15 mars 2015.**

L'objectif est de conduire la revue des missions des administrations centrales et déconcentrées et celles des établissements publics « ***pour identifier celles qui relèvent des missions fondamentales de l'Etat et celles qui doivent être abandonnées ou exercées différemment.*** ». Ainsi le Premier ministre escompte « *faire évoluer les missions exercées au sein des services déconcentrés.* » En réalité, toutes les missions du ministère et de ses établissements publics sont concernées par cette purge.

Pendant ce temps, rue de Valois …

Toujours le 18 septembre, le directeur général des Patrimoines adressait à ses services un courrier ayant pour objet « *revue des missions* ». On apprend ainsi qu'au ministère de la Culture :

► Le secrétaire général, chef de projet « dinette », anime un comité de pilotage ministériel « *revue des missions* »,

► Un autre chef de projet « dinette », **missionné par le Premier ministre**, est en charge de la **modernisation du droit du patrimoine** et est chargé de l'exercice de coordination pour les secteurs des monuments historiques, espaces protégés, archéologie, architecture, patrimoine mondial et patrimoine immatériel, qui « ***représentent une part substantiel de l'activité des DRAC*** ». Ce nouveau chef de projet pour le patrimoine est chargé de réaliser les ajustements nécessaires pour faire « entrer » le projet de loi patrimoines dans les projets de loi sur les Collectivités au moment de son examen au Parlement. Les comités techniques n'en ont pas été informé. L'ensemble de ces **travaux doit être transmis pour le 10 octobre** au secrétariat général du gouvernement !!

Le risque de transfert, de délégation et d'abandon de missions et compétences est donc bien réel

Alors que le Premier ministre déclarait cet été vouloir remettre la Culture au rang des priorités, Manuel Valls inflige au ministère une réforme structurelle d'ampleur, et dans des délais supersoniques, un véritable dézingage organisé dans la plus grande brutalité comme ses prédécesseurs savaient si bien le faire. Pour preuve, les remontées des personnels dans les différentes réunions syndicales organisées par la CGT dans les DRAC : aucune information, consultation, dialogue n'a été entrepris par le Ministère sur cette question avec les personnels. Pour autant, la délégation de compétences en région Bretagne serait annoncée par Fleur Pellerin ces jours si l'on en croit le président du Conseil régional de Bretagne. Le dépeçage débute !

Cette réforme n'a d'autres objectifs que de réduire la place et le rôle du Ministère, de ses missions et de ses personnels à la portion congrue.
Elle ignore les forts besoins de culture de nos concitoyens qui ne sont pas tous logés à la même enseigne.
Elle ignore la spécificité de l'intervention publique du ministère dans les territoires.
Elle ignore aussi les équilibres fragiles construits depuis de nombreuses années avec les différentes institutions publiques ou associatives.
Elle ignore les métiers du ministère indispensable à la bonne réalisation de ses missions.

Non, monsieur le Premier ministre, le ministère de la Culture n'est pas soluble dans un tableau excel !

Votre double langage qui consiste, un jour, à remettre la culture au rang des priorités et, un autre jour, à flinguer le ministère, ses missions et ses métiers est insupportable pour les personnels et tous ceux qui œuvrent pour la culture.

Non, monsieur le Premier ministre, les personnels ne sont pas des pixels qu'on réduit au gré des réformes !

Non monsieur le Premier ministre, nous ne vous laisserons pas détruire le Ministère de la Culture !

Paris, le 5 octobre 2014

Le Premier Ministre

1231/14 SG

Paris, le 18 SEP. 2014

Le Premier ministre

à

Madame la cheffe de service de l'inspection générale des finances
Monsieur le chef de l'inspection générale de l'administration
Monsieur le chef de l'inspection générale des affaires sociales

Monsieur le vice-président du conseil général de l'environnement et du développement durable
Monsieur le chef de l'inspection générale des affaires culturelles
Monsieur le chef de l'inspection générale de la jeunesse et des sports
Monsieur le vice-président du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

ainsi que

Monsieur le chef de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
Monsieur le chef de l'inspection générale des services judiciaires

Objet : Administration territoriale de l'Etat – revue des rapports d'inspection relatifs aux missions des services déconcentrés

Réf : circulaire 1590 /11 /SG du 22 décembre 2011 relative à la création d'un dispositif d'intervention conjointe des inspections et corps de contrôle dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat

En application de la circulaire citée en référence, je sollicite les inspections et conseils généraux concernés par la réforme de l'administration territoriale de l'Etat en vue de réaliser une revue des rapports d'inspection relatifs aux missions des services déconcentrés.

Une réforme de l'administration territoriale de l'État s'engage en parallèle de la réforme de la carte territoriale, dans un souci de cohérence et de lisibilité de l'action de chacun de ses échelons. Dans ce cadre, une revue des missions sera conduite pour identifier celles qui relèvent des missions fondamentales de l'État et celles qui doivent être abandonnées ou exercées différemment. Cette revue des missions devra également déterminer leur niveau pertinent d'exercice et mettre en adéquation les responsabilités et les moyens d'action des services.

Afin de faciliter le lancement de cet exercice, je demande à la mission inter-inspections, dans un premier temps, d'établir un recensement des rapports d'inspection déjà réalisés sur les missions conduites par les services déconcentrés. Ce recensement portera, d'une part, sur les rapports d'audit des services déconcentrés et, d'autre part, sur les rapports d'évaluation thématiques. Il devra permettre, dans un second temps, d'effectuer une revue des propositions des rapports d'inspection visant à faire évoluer les missions exercées au sein des services déconcentrés.

Pour la conduite de ses travaux, la mission inter-inspections inclura dans le périmètre de son étude les rapports réalisés au cours des trois dernières années sur l'ensemble des champs de politiques publiques mises en œuvre par les préfectures, les directions régionales et les directions départementales interministérielles.

Le comité de pilotage des missions inter-inspections validera le cadrage de la méthodologie proposée par la mission et ses membres assureront la liaison avec leur corps d'inspection pour y affecter les ressources humaines nécessaires.

Je souhaite pouvoir disposer de ces travaux pour le 1er novembre 2014.

Je vous remercie de faciliter le déroulement de cette mission, en sollicitant le concours des conseils généraux et inspections générales relevant de votre autorité.

Manuel VALLS

Liste des destinataires :

Madame Ségolène ROYAL
Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Madame Christiane TAUBIRA
Garde des sceaux, ministre de la justice

Monsieur Michel SAPIN
Ministre des finances et des comptes publics

Monsieur Emmanuel MACRON
Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Monsieur François REBSAMEN
Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Monsieur Bernard CAZENEUVE
Ministre de l'intérieur

Monsieur Patrick KANNER
Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

Madame Fleur PELLERIN
Ministre de la culture et de la communication

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement

Madame Sylvia PINEL
Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la décentralisation et de la fonction publique

Le Premier Ministre

Paris, le 18 SEP. 2014

Ref. : 1230/14 SG

Le Premier Ministre

à

Madame la cheffe de service de l'inspection générale des finances
Monsieur le chef de l'inspection générale de l'administration
Monsieur le chef de l'inspection générale des affaires sociales

Monsieur le vice-président du conseil général de l'environnement et du développement durable
Monsieur le chef de l'inspection générale des affaires culturelles
Monsieur le chef de l'inspection générale de la jeunesse et des sports
Monsieur le vice-président du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

ainsi que

Monsieur le chef de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
Monsieur le chef de l'inspection générale des services judiciaires

Objet : Evolution de l'organisation de l'Etat territorial.

La réforme territoriale engagée par le Président de la République doit conforter la présence de l'Etat dans les territoires, avec un triple objectif de simplicité administrative, de proximité de l'action publique et d'efficience.

Le Gouvernement a décidé de faire évoluer la carte de l'Etat régional afin de la faire coïncider avec celle des futures collectivités régionales. L'échelon régional devra renforcer sa capacité de pilotage stratégique et conservera son rôle dans la répartition des moyens. Ses autres missions actuelles (expertise, back office, mise en œuvre directe des missions pour lesquelles la région est actuellement le niveau pertinent) pourront évoluer en fonction des changements de périmètre.

Deux séries de questions méritent d'être expertisées plus précisément.

1. Il s'agit d'abord de dessiner les contours de l'organisation-cible au niveau régional, s'agissant des directions interministérielles et des services territoriaux des ministères de l'intérieur, de l'écologie, du travail, de l'agriculture, de la culture, de la jeunesse et des sports ainsi que des finances, de la santé et de la justice - à l'exclusion des tribunaux :

- quelle organisation pour les nouvelles directions, pour les secrétariats généraux aux affaires régionales, pour les ARS ainsi que pour les établissements publics de l'Etat ayant une représentation régionale ? Un modèle unique d'organisation est-il souhaitable, ou faut-il privilégier des organisations modulaires ? L'évolution de la taille des régions et de leurs compétences doit-elle conduire à faire évoluer le paysage des services présents à ce niveau ?

- quelles évolutions le redécoupage régional peut-il induire pour les autres circonscriptions administratives de l'Etat ? Quelle mise en cohérence est possible avec les autres cartes (zones de défense et de sécurité, autres circonscriptions inter-régionales actuelles, académies) ? Quelle articulation nouvelle à trouver, en particulier avec l'échelon départemental de l'Etat ?

- quel devenir pour les services régionaux dans les régions actuelles qui ne seront plus chefs-lieux ? Comment accompagner ce changement ?

- quelles conséquences ces évolutions sont-elles susceptibles d'avoir sur la situation des agents de l'Etat et les parcours de carrière ?

Votre mission prendra en compte l'impact de l'usage du numérique sur le rôle et l'organisation de l'administration territoriale, tel qu'on peut l'anticiper (avenir de la fonction de guichet, développement des réseaux de compétences, modalités de la relation aux usagers, etc.).

2. Il s'agira également de traiter de la méthode : quel devrait être le processus de mise en place des nouvelles directions régionales ? Vous proposerez des hypothèses de calendrier et de méthode, en attachant une attention particulière à l'enjeu des structures de préfiguration, puis d'accompagnement du changement, à mettre en place.

Votre réflexion constituera un schéma d'évolution de l'organisation et des missions de l'échelon régional que le Gouvernement examinera à la fin du premier trimestre 2015.

Les inspections ministérielles contribueront à la réflexion chaque fois que le sujet les concernera.

S'agissant de l'administration de l'éducation nationale, sur laquelle le ministère a d'ores et déjà engagé la réflexion, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche pilotera les travaux dans le même calendrier, en lien avec les inspections générales interministérielles.

Vous conduirez votre mission en relation avec le ministère de l'intérieur (secrétariat général), le secrétariat d'Etat à la réforme de l'Etat et à la simplification (SGMAP), le ministère en charge de la fonction publique (direction générale de l'administration et de la fonction publique) ainsi que les secrétaires généraux des ministères intéressés. Le ministère de la santé sera votre interlocuteur s'agissant des réflexions portant sur les ARS.

Vous rendrez compte de l'avancement de votre mission à l'occasion de deux bilans d'étapes, l'un à la mi-novembre et le second à la mi-janvier. Je souhaite que votre rapport définitif me soit remis pour le 15 mars prochain.

Un comité de suivi réunissant des représentants des cabinets, des secrétaires généraux ministériels et des directions des ministères concernés se réunira régulièrement pour accompagner et orienter les travaux en cours.

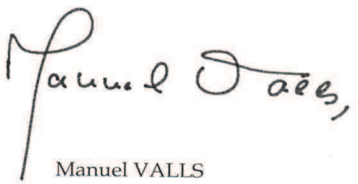

Manuel VALLS

Liste des destinataires :

Madame Ségolène ROYAL
Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Madame Christiane TAUBIRA
Garde des sceaux, ministre de la justice

Monsieur Michel SAPIN
Ministre des finances et des comptes publics

Monsieur Emmanuel MACRON
Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Monsieur François REBSAMEN
Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Monsieur Bernard CAZENEUVE
Ministre de l'intérieur

Monsieur Patrick KANNER
Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

Madame Fleur PELLERIN
Ministre de la culture et de la communication

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement

Madame Sylvia PINEL
Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la décentralisation et de la fonction publique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18 SEP. 2014

Culture Communication
Ministère

Direction générale des patrimoines

Le directeur général

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
France

Téléphone 01 40 15
Télécopie 01 40 15

Note à l'attention

de Mesdames et Monsieur les directeurs

Madame la chef de service

Madame la cheffe de l'inspection des patrimoines

Mesdames et Messieurs les chefs de département

Objet : Revue des missions

P.J. : 1 dossier

Le conseil des ministres du 10 septembre dernier (cf. annexe) a lancé un processus de revue des missions des administrations centrales et déconcentrées.

De manière complémentaire à la réforme territoriale, cette démarche vise à refonder les missions de l'Etat sur le territoire en identifiant celles qui relèvent des missions fondamentales de l'État et celles qui doivent être exercées différemment. Nos propositions devront répondre à plusieurs objectifs : assumer nos missions prioritaires avec la plus grande efficacité ; repenser la complémentarité de l'action de l'Etat et des collectivités en tenant compte des spécificités des territoires ; assurer une meilleure articulation des rôles entre administration centrale, services déconcentrés et opérateurs ; simplifier les procédures.

Il ne s'agit pas de mener un exercice guidé par des considérations budgétaires ou comptables mais de participer à un effort de lisibilité pour dégager le sens fondamental de nos missions et proposer, le cas échéant, de faire évoluer leurs conditions d'exercice au service, s'agissant de notre direction générale, des patrimoines.

Ce travail qui concerne la totalité du ministère (services centraux et déconcentrés et établissements publics), devra être achevé au premier trimestre 2015, date à laquelle le Gouvernement arrêtera les orientations retenues et fixera, pour chaque ministère, une feuille de route de mise en œuvre pour les trois prochaines années.

1 – Cette revue des missions se déroulera en deux étapes :

- ✓ la première étape consiste en une cartographie des missions ;
- ✓ la seconde étape portera sur les évolutions proposées.

2 – La méthode retenue au sein du ministère de la culture, en accord avec le cadrage interministériel de l'exercice, est la suivante :

- ✓ le secrétaire général assure la fonction de chef de projet, ce qui inclut la représentation du ministère en interministériel et l'animation du dialogue avec les organisations syndicales, le réseau déconcentré et les opérateurs du ministère ayant une action, voire un maillage territorial. Il anime le comité de pilotage ministériel constitué à cet effet ;
- ✓ chaque direction générale est responsable des propositions à élaborer dans le cadre de la revue des missions et des évolutions de l'administration territoriale ;
- ✓ l'exercice reposera sur une démarche concertée avec les organisations syndicales, les collectivités territoriales (des rencontres territoriales seront organisées par des DRAC dans ce cadre) et le CCTDC ;
- ✓ Vous veillerez également à informer l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

3 – Au sein de la direction générale, vos travaux seront consolidés par la SDAFIG (Hacina Hocine et Kevin Riffault), qui assurera à titre principal l'interface avec le département de l'action territoriale (DAT) du secrétariat général.

Emmanuel Etienne, qui a été missionné par le Premier ministre en tant que chef de projet pour la modernisation du droit du patrimoine, est chargé d'assurer la coordination de l'exercice pour les secteurs des monuments historiques, espaces protégés, archéologie, architecture, patrimoine mondial et patrimoine immatériel, qui représentent une part substantielle de l'activité des DRAC.

4 – Afin de réaliser la première étape de la revue des missions, vous trouverez ci-joint un tableau pré-rempli des missions regroupées par grands domaines d'intervention que je vous demande de retourner à la SDAFIG **avant le 2 octobre prochain**, le ministère devant transmettre l'ensemble du dossier au SGG le 10 octobre au plus tard.

A ce stade, seuls les champs correspondant à la "première étape » sont à renseigner.

Ce document a été pré-rempli par le DAT à partir de données d'ores et déjà transmises ou listées dans le cadre du document de recensement des missions des DRAC réalisé en 2008.

Vous vous appuierez également sur la cartographie des processus de la DGP récemment réalisée.

Vous veillerez à caractériser le degré de "territorialisation" des différentes missions, ce qui permettra d'analyser ensuite si ces missions ont vocation à être exercées au plus près du terrain ou si, au contraire, elles tirent bénéfice, pour leur conduite, d'une certaine mise à distance géographique.

5 - En tant que de besoin, vous veillerez, chacun dans votre domaine, à vous coordonner pour les missions communes avec les autres services ou départements de la direction générale et l'inspection des patrimoines.

Des réunions de relecture du tableau sont prévues à mon niveau le vendredi 3 octobre.

Je tiens à souligner l'importance qui s'attache à cet exercice. Je suis également conscient des délais resserrés qui entourent sa première étape et vous remercie par avance de votre investissement personnel dans sa conduite.

Vincent BERJOT

ANNEXE 1

Agir et réformer l'État avec les Français

Communication en conseil des ministres du 10 septembre dernier

Le Premier ministre et le secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la simplification ont présenté une communication donnant le coup d'envoi de la revue des missions de l'État.

Au cœur de cette démarche : réinterroger la pertinence des missions de l'État. Il s'agit de confirmer la présence dans les territoires d'un État fort, d'un État proche, notamment dans les départements, d'un État qui répond aux défis de la société française aujourd'hui : lutter contre les inégalités, tout en préparant l'avenir. Pour que l'État soit capable d'assumer ses missions prioritaires avec la plus grande efficacité, il est nécessaire aujourd'hui de faire des choix, en vérifiant que l'État est l'acteur le plus adapté sur chacune des missions considérées.

La méthode est innovante et inédite puisque l'ensemble des parties prenantes sera consulté : les agents, les collectivités territoriales et les bénéficiaires de services publics qu'ils soient citoyens ou entreprises. Elle associera étroitement les services déconcentrés.

Le calendrier est resserré : le Gouvernement arrêtera ses décisions au premier trimestre 2015 et fixera, pour chaque ministère, une feuille de route de mise en œuvre pour les trois prochaines années. Ce calendrier est réaliste, compte tenu des nombreux travaux déjà conduits par les ministères, les corps d'inspection et les services en charge de la réforme de l'État. Il est nécessaire, pour fixer rapidement un cap et donner aux services de la visibilité sur les modalités d'exercice de leurs missions.

Cette méthode sera discutée dans les jours qui viennent avec les organisations syndicales et les associations d'élus locaux. Un Conseil national des services publics sera prochainement réuni pour débattre avec les partenaires sociaux de ces réformes.

L'objectif du Gouvernement est simple : pleinement intégrer les nouvelles attentes économiques, sociales et les contraintes budgétaires (triennal 2015-2017), tout en allant au bout des lois de décentralisation et en accompagnant l'actuelle réforme territoriale. Sont attendus des résultats tangibles : amélioration du service rendu notamment des délais de décision, simplification des compétences et des procédures, recentrage des services sur les priorités de l'action gouvernementale, meilleures conditions de travail pour les agents.

La réforme de l'État constitue ainsi l'opportunité de mettre en œuvre des «économies intelligentes» : des économies qui ne sont pas une simple réduction budgétaire uniforme, une attrition progressive des moyens produisant la dégradation de la qualité des services publics et la fragilisation de la présence de l'État dans les territoires ; des économies qui constituent au contraire de véritables réformes structurelles, au travers tout d'abord du choix des priorités d'action, et ensuite d'une plus grande efficacité des politiques publiques au service des objectifs qu'elles poursuivent.

Activités			CODE MISSION	niveau d'exercice de la mission						Partenariats			Qualification de la mission exercée		Proposition d'évolution d'exercice de la mission				
				national	supra-régional	régional	départemental	infra-départemental	autres	Autres ministères et/ou services déconcentrés et/ou agences et/ou établissements et/ou opérateurs publics concernés (préciser, en cas d'interministérialité, le nom du ou des chefs de file)	Cette mission implique-t-elle une ou plusieurs collectivités territoriales (préciser lesquelles) ?	Cette mission implique-t-elle l'intervention d'associations ou de structures privées ?	Fondements juridiques (droit communautaire, constituion, lois, réglements)	Nature du rôle exercé par l'Etat	La mission a-t-elle déjà fait ou a-t-elle vocation à faire l'objet d'un transfert de compétences aux CT (ou délégation de compétences) ?	La mission doit-elle être conservée en l'état?	la mission a-t-elle vocation à être abandonnée ?	La mission a-t-elle vocation à être transférée ? Si oui à qui?	Les conditions d'exercice de la mission ont-ils vocation à être modifiées substantiellement ? En quel sens ?
Domaine	Sous-domaine	Mission																	
Conservation régionale des monuments historiques (CRMH)	Identifier et protéger le patrimoine	Repérage des immeubles à protéger, et réception des demandes de protection en lien avec les STAP													O/N	O/N		
		Organisation de la CRPS et de la CDOM																	
		Instruction des dossiers de protection d'immeubles au titre des MH et présentation en CRPS et, le cas échéant, en CNMH en lien avec les STAP et l'inspection des patrimoines																	
		Instruction des dossiers de protection des objets mobiliers au titre des MH, participation à la CDOM et le cas échéant, présentation des dossiers en CNMH en lien avec l'inspection des patrimoines																	
		Instruction des dossiers de protection d'orgues et instruments de musique au titre des MH et présentation en CNMH, et le cas échéant, en CDOM en lien avec les techniciens-conseils territorialement compétents																	
		Instruction des dossiers d'attribution du label « patrimoine du XXe siècle » et présentation en CRPS en lien avec les STAP. Cette mission peut être également assurée par le conseiller en architecture.																	
		Attribution du label « jardin remarquable » (correspondants jardin)																	
		Accompagnement et présentation en CRPS des projets d'aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), de périmètres de protection adaptés (PPA) et de périmètres de protection modifiés (PPM) en lien avec les STAP. Cette mission peut être également assurée par le conseiller en architecture.																	
		Maîtrise d'ouvrage des marchés d'étude des secteurs sauvegardés (délimitation) et des plans de sauvegarde et de mise en valeur, en lien avec les STAP. Cette mission peut être également assurée par le conseiller en architecture.																	
		Avis sur les dossiers de demandes de certificats d'exportation traités par la SDMHEP																	
	Restaurer ou faire restaurer le patrimoine protégé	Programmation et maîtrise d'ouvrage des travaux sur les monuments historiques classés et inscrits appartenant à l'Etat-Culture en lien avec les STAP (ABF conservateurs), l'inspection des patrimoines et les experts en patrimoines spécifiques																	
		Organisation du porter à connaissance de la documentation existante																	
		Maîtrise d'œuvre publique des édifices classés appartenant à l'Etat (ACMH) ;																	
		Assistance à maîtrise d'ouvrage éventuelle pour les propriétaires qui ne peuvent assurer la maîtrise d'ouvrage sur leurs monuments historiques classés ou inscrits																	
		Programmation des aides financières de l'État, en lien avec les collectivités territoriales et les propriétaires et liquidation des aides financières																	
		Archives publiques																	
	Surveiller et contrôler	Suivi de l'état de conservation des MH meubles et immeubles en lien avec les STAP et les CAOA pour les objets ;																	
		Contrôle scientifique et technique pour les travaux effectués sur immeubles, objets mobiliers ou orgues protégés, en lien avec les STAP et l'inspection des patrimoines																	
		Aide à la conception des études et programmes de travaux, incluant la mise à disposition de la documentation disponible																	
		Autorisations de travaux sur immeuble ou objet mobilier classé, en lien avec les STAP, les ACMH et l'inspection des patrimoines																	
		Contrôle de qualification des maîtres d'œuvre sur les immeubles classés																	
		Accords sur les travaux sur immeubles inscrits, en lien avec les STAP																	
		Autorisation d'affichage publicitaire sur les échafaudages de chantiers sur les monuments historiques en lien avec les STAP																	
		Mesures de conservation pour les objets mobiliers appartenant à l'Etat, une collectivité ou un propriétaire privé – contrôle scientifique et technique des déplacements et aliénations, en lien avec les ABF conservateurs– organisation du récolement périodique																	
		Prévention des vols et des sinistres : conseils aux propriétaires, appel à la mission sécurité-sûreté de la DGP, signalement des vols , signalement des sinistres, dépôts de plainte en cas de dégradations de monuments historiques																	
		Instruction des acquisitions d'œuvres d'art pour les monuments historiques appartenant à des propriétaires publics (Etat-CMN, Collectivités territoriales) hors musées.																	
		Instruction des conventions d'exonérations de droits de mutation , en liaison avec l'administration centrale et le ministère des finances																	
		Participation à l'instruction des demandes d'agrément fiscal pour les immeubles classés ou inscrits ayant fait l'objet d'une division à compter du 1er janvier 2009, en liaison avec l'administration centrale et le ministère des finances																	
		Examen en section de la CRPS des appels auprès des préfets de région contre les avis des architectes des bâtiments de France dans les différents espaces protégés. Cette mission peut être également assurée par le conseiller en architecture																	
	Valoriser et diffuser	Publications diverses (protection, recherche scientifique, chantiers réalisés)																	
		Soutien aux initiatives de promotion et de mise en valeur du patrimoine, organisation d'expositions, relais des manifestations nationales (Journées européennes du Patrimoine)																	
		Gestion du fonds documentaire et mise à disposition du public																	
		Enseignement supérieur et recherche, accueil de chercheurs et encadrement de recherches universitaires																	
		Attribution du label VPAH et animation du réseau. Cette mission peut être également assurée par le conseiller en architecture																	
	Veiller au maintien des savoir-faire, au développement des bonnes pratiques et à la qualité des restaurations	Soutien aux actions de formation (bac professionnel, CNFPT, INP, DFST, écoles d'architecture, école de Chaillot...), participation à l'élaboration des guides de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, de la réglementation, des normes pour les adapter au patrimoine																	
		Animation du réseau de chantiers de bénévoles																	
		Animation du réseau des associations de sauvegarde du patrimoine																	
	Veiller à la protection raisonnée des espaces au titre du code du patrimoine	Proposition de création de périmètre de protection modifié (PPM) et de périmètre de protection adapté (PPA) autour des monuments historiques : élaboration ou pilotage de leur élaboration																	
		Association à l'élaboration, la révision et la modification des ZPPAUP, AVAP et secteur sauvegardé (PSMV)																	
	Veiller à la préservation des espaces protégés relevant du pouvoir propre de l'architecte des bâtiments de France	Instruction des demandes d'autorisation de travaux en espaces protégés : abords des immeubles protégés au titre des monuments historiques, ZPPAUP, AVAP, secteur sauvegardé, sites classés et inscrits et zones de protection du titre III de la loi de 1930 (environ 360 000 avis sont émis chaque année)																	
		Enregistrement des demandes d'autorisation de travaux sur monuments historiques classés et sur monuments historiques inscrits uniquement hors code de l'urbanisme, le STAP étant guichet unique : il formule des observations sur les demandes d'autorisation de travaux																	
		Association aux procédures de récolement des travaux sur les monuments historiques inscrits, en secteur sauvegardé et en site classé																	
		Participation aux sections recours des commissions régionales du patrimoine et des sites (CRPS)																	
		Association pour l'application des avantages fiscaux en secteur sauvegardé, AVAP et ZPPAUP à l'attestation certifiant que ces travaux constituent la restauration complète de l'immeuble concerné																	
		Instruction des demandes d'autorisation de travaux en site inscrit et en site classé (environ 40 000 avis sont émis chaque année)																	